



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-050-2023-01

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cabinet du Directeur Général

IDF-2023-01-18-00009 - ARRÊTÉ N°005/2022 CABDG/IRAS?? portant désignation d un inspecteur au titre de l article L.1435-7 du Code de la santé publique - Myriam LACOUR-FARGEOT?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie

IDF-2023-01-20-00001 - Décision N° DVSS - QSPHARMBIO 2023/001?? Portant modification de la décision N° DSSPP-QSPHARMBIO-2019/014 portant autorisation de création d un site internet?? de commerce électronique de médicaments (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-01-18-00009

ARRÊTÉ N°005/2022 CABDG/IRAS
portant désignation d un inspecteur au titre de
l article L.1435-7 du Code de la santé publique -
Myriam LACOUR-FARGEOT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°005/2022 – CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de d'infirmière diplômée d'État détenu par Madame Myriam LACOUR-FARGEOT ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2022 portant renouvellement de l'accueil en détachement Madame Myriam LACOUR-FARGEOT à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection a été validé par l'EHESP en date du 16 décembre 2022 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Myriam LACOUR-FARGEOT est désignée en qualité d'inspecteur pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2^e :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3^e :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4° :

La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18/01/2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-01-20-00001

Décision N° DVSS - QSPHARMBIO 2023/001
Portant modification de la décision N°
DSSPP-QSPHARMBIO-2019/014 portant
autorisation de création d un site internet
de commerce électronique de médicaments

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE

**Décision N° DVSS - QSPHARMBIO – 2023/001
Portant modification de la décision N° DSSPP-QSPHARMBIO-2019/014
portant autorisation de création d'un site internet
de commerce électronique de médicaments**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;
- VU** L'arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officines, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique ;
- VU** L'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L.5121-39 du code de la santé publique ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** L'arrêté n° DS/2021-088 en date du 31 août 2021 portant délégation de signature de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la Veille et de la Sécurité Sanitaire ;
- VU** La décision N° DSSPP-QSPHARMBIO-2019/014, portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique au profit de Madame Dominique POTOT et Monsieur Philippe POTOT, pharmaciens titulaires, à l'adresse www.pharmaciepotot.mesoigner.fr rattaché à la licence n°95#001067 de l'officine de pharmacie dont ils sont titulaires exploitants sise Centre Commercial « Les Portes de Taverny » à TAVERNY (95150) ;
- VU** Le courrier reçu le 30 décembre 2023, informant l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, du changement de titulaire à compter du 09 janvier 2023, de l'officine sise Centre Commercial « Les Portes de Taverny » à TAVERNY (95150) ;
- CONSIDÉRANT** Que la modification substantielle des éléments de l'autorisation de commerce électronique de médicaments consiste en un changement de titulaire sans changement des autres éléments de l'autorisation initiale ;
- CONSIDÉRANT** Que Madame Chloé POTOT devient pharmacien titulaire de l'officine de l'officine sise Centre Commercial « Les Portes de Taverny » à TAVERNY (95150) et cela à compter du 9 janvier 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** L'article 1^{er} de la décision susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :
- « **Article 1^{er}** : Madame Chloé POTOT, pharmacien titulaire, est autorisée à créer un site internet de commerce électronique de médicaments, à l'adresse www.pharmaciepotot.mesoigner.fr attaché à la licence n°95#001067 de l'officine de pharmacie dont elle est titulaire exploitant sise Centre Commercial « Les Portes de Taverny » à TAVERNY (95150) ».
- ARTICLE 2** Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par le présent arrêté devront faire l'objet d'une information immédiate à la directrice générale de l'agence régionale de santé d'Île-de-France et au conseil régional d'Île-de-France de l'ordre des pharmaciens.
- ARTICLE 3** La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence N°95#001067 entraînera la fermeture du site internet autorisé par le présent arrêté.
- ARTICLE 4** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application «Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr
- ARTICLE 5** La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis le, 20 janvier 2023

Pour La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
La Directrice de la Veille et de la
Sécurité Sanitaire

SIGNÉ

Cécile SOMARRIBA